

Québec, le 7 juin 2019

Monsieur Guy Cormier  
Président et chef de la direction  
Mouvement des caisses Desjardins  
200, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec) G6V 6R2

**Objet : Modifications à la Loi sur la protection du consommateur et à son règlement d'application en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019**

---

Monsieur,

Des modifications législatives et réglementaires entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019. L'Office de la protection du consommateur souhaite vous donner davantage d'information à ce sujet.

Vous trouverez ci-joint des renseignements visant à expliquer les principaux articles de la Loi sur la protection du consommateur et de son règlement qui prendront effet sous peu. Nous vous demandons de tenir compte des changements qui s'appliquent à votre situation.

Rappelons que la Loi sur la protection du consommateur est modifiée suivant l'adoption, par l'Assemblée nationale, le 15 novembre 2017, de la Loi visant principalement à moderniser des règles relatives au crédit à la consommation et à encadrer les contrats de service de règlement de dettes, les contrats de crédit à coût élevé et les programmes de fidélisation. Un décret qu'a édicté le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018 vient également modifier le Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur.

Les renseignements relatifs aux obligations des commerçants qui font des affaires au Québec sont disponibles dans le site Web de l'Office, à [opc.gouv.qc.ca/commerçant](http://opc.gouv.qc.ca/commerçant). Les contenus du site seront mis à jour le 1<sup>er</sup> août 2019, date de l'entrée en vigueur des changements législatifs et réglementaires.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

La présidente,



Marie-Claude Champoux

p. j. Explications des mesures entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019

c. c. M. Hubert Thibault, vice-président Affaires institutionnelles et Direction du Mouvement Desjardins  
M. Yvan-Pierre Grimard, directeur Relations gouvernementales

**Québec**

400, boul. Jean-Lesage

Bureau 450

Québec (Québec) G1K 8W4

Téléphone : 418 643-1484

Sans frais : 1 888 672-2556

Télécopieur : 418 528-1714

[www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca)

**Montréal**

5199, rue Sherbrooke Est

Aile A, bureau 3671

Montréal (Québec) H1T 3X2

Téléphone : 514 253-6556

Sans frais : 1 888 672-2556

Télécopieur : 514 864-2400